

**A diffuser à
tous les ITPE**

la lettre
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Numéro 202

Paris, le 14 novembre 2002

STATUT : agir pour avancer !

Cher(e) camarade,

Cela fait maintenant deux mois que nous avons été reçus au cabinet du ministre. A l'issue de cet entretien, un échéancier a été arrêté pour la poursuite des travaux et discussions concernant la construction en concertation d'un projet de réforme de statut des ITPE. Il retient l'achèvement du projet pour le début de l'année 2003 au plus tard, après un point d'étape prévu début décembre 2002 avec le cabinet du ministre, pour des discussions interministérielles au cours du 1^{er} trimestre 2003. **Le 25 septembre 2002, le ministre a solennellement traduit cette commande dans son discours au CTPM, s'engageant sur la mise en œuvre de la réforme dans le cadre du budget 2004.**

Nous avons eu **une première rencontre avec la DPSM, à la fin du mois d'octobre 2002**. Nous y avons apporté des argumentaires complémentaires permettant d'étayer encore la légitimité de nos revendications. Lors de cette réunion, la DPSM nous a informés que **les travaux indispensables pour poursuivre les discussions n'avaient pas débuté !**

Cette situation remet en cause l'échéancier promis et, partant, interroge sur la sincérité des engagements qui ont été pris. Tout nous porte à croire alors que **cette situation tend à traduire le refus de concrétiser les progrès statutaires des ITPE au niveau juste et légitime !**

Par conséquent, le temps de l'action est revenu pour faire avancer nos revendications, telles que confirmées par la commission exécutive de septembre suite aux discussions avec le conseiller du ministre, notamment :

- la création de 2 échelons supplémentaires (IB 811 et IB 864) au premier niveau de grade, avec accélération significative de carrière ;
- la création d'un échelon supplémentaire (IB 1015) au deuxième niveau de grade, avec un pyramidage satisfaisant permettant la généralisation du principalat et l'amélioration significative du flux de promotion au Divisionnariat ;
- la création du troisième niveau de grade en 6 échelons (IB 830 à HEB), avec un pyramidage satisfaisant, permettant d'intégrer tous les CA et CA+.

Dans ce but, **chaque ingénieur des TPE doit manifester immédiatement auprès du ministre par écrit**. Je sais pouvoir compter sur ta détermination active, comme sur celle de tous les ITPE, pour que le dossier statutaire se débloque et que se concrétisent les progrès collectifs indispensables dans l'intérêt de tous et de chacun.

Bien cordialement.

**Eric TANAYS,
Secrétaire Général**